

RESOLUTIONS ADOPTEES SUR LES RAPPORTS DU BUREAU

1108 (XI). Représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

1. *Décide* de ne pas inscrire à l'ordre du jour de sa onzième session ordinaire la question nouvelle proposée par l'Inde¹;

2. *Décide* de n'examiner, à sa onzième session ordinaire, aucune proposition demandant l'exclusion des représentants du Gouvernement de la République de Chine ou l'admission de représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine.

*580ème séance plénière,
16 novembre 1956.*

1109 (XI). Etat d'avancement des travaux de la onzième session de l'Assemblée générale et date de clôture de la session

L'Assemblée générale,

Considérant que, le 15 novembre 1956, elle a fixé au 15 février 1957 la clôture de sa onzième session,

Considérant que le programme des travaux de la session et l'état d'avancement de ces travaux à la présente date demandent que cette décision soit reconsidérée,

Décide :

1. De modifier sa décision du 15 novembre 1956, de façon que des séances puissent, au besoin, se tenir au-delà du 15 février 1957;

2. D'inviter instamment les commissions à hâter leurs travaux de façon que l'examen des points qui sont encore à leur ordre du jour, y compris l'examen en séance plénière des rapports concernant ces points, puisse être achevé le 23 février 1957 au plus tard;

3. D'examiner, le 23 février au plus tard, tous arrangements qu'il y aura lieu de prendre en vue d'une prolongation de la onzième session pour suivre les points 66 et 67 de l'ordre du jour.

*655ème séance plénière,
15 février 1957.*

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Annexes, point 8 de l'ordre du jour, document A/3338.*